

Demande de subvention

Pour des projets de prévention et promotion de la
santé et durabilité en milieu scolaire

Document démarche

Cadre d'utilisation

fonds de soutien cantonal lié au Programme
d'action cantonal (PAC)

Public-cible

membres de direction
enseignant·e·s
médiateur·trice·s scolaires
infirmier·ère·s scolaires
coordinateur·trice·s de projets en établissement

Établissements

primaire
secondaire 1
postobligatoires

Préambule

Les établissements - de la scolarité obligatoire ou de formation postobligatoire - qui souhaitent développer un projet de prévention et promotion de la santé ou durabilité ont la possibilité de formuler une **Demande de subvention** à la Fondation O₂.

→ C'est simple : il s'agit de
suivre les 3 étapes

1 Remplir le formulaire

Idéalement 1 mois avant le début du projet, une personne référente de l'établissement remplit la demande de subvention, via le formulaire.

Dans le formulaire, la direction confirme avoir pris connaissance de la demande en cochant la case ad hoc.

Délai d'envoi de la demande
1 mois avant

Accès au formulaire en ligne de
Demande de subvention



> analyse

Le projet est analysé selon des critères, par l'organe de décision.

> communication

La personne référente de l'établissement est informée de la validité de la demande et, le cas échéant, de la somme accordée pour la mise en œuvre du projet.

2 Développer et mettre en œuvre votre projet

En suivant le calendrier préétabli, le projet est développé et mis en œuvre par l'établissement.

Période de mise en œuvre
selon calendrier

3 Développer et mettre en œuvre votre projet

Si possible 2 semaines après la fin du projet, une évaluation est effectuée par la personne référente, au moyen du formulaire.

En parallèle, les différents médias et supports, produits dans le cadre du projet, sont transmis par l'établissement à la Fondation O₂. Celle-ci s'attache à donner de la visibilité à la démarche sur le site internet.

Délai envoi évaluation et médias
2 semaines après fin projet

Accès au formulaire en ligne de
Evaluation et valorisation du projet



Site internet
Réseau jurassien d'écoles21



> versement de la subvention

La subvention est versée à l'établissement, selon montant communiqué préalablement, si la totalité du processus est effectuée (étapes 1 à 3).



FONDATION

Fondation O
Rue de l'Avenir 23
2800 Delémont
032 544 16 10
info@fondationo2.ch

